

**ANNÉE 2020/2021**

**INFORMATIONS ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR  
DES SERVICES PÉRISCOLAIRES**

**Priorité**

Les services périscolaires sont en priorité réservés aux enfants dont les 2 parents travaillent ou issus de familles monoparentales.

**Inscriptions garderie / étude surveillée**

Les inscriptions se font à la Mairie, aux heures d'ouverture. Aucun enfant ne sera admis s'il n'a pas été préalablement inscrit. Toute modification en cours d'année devra être signalée à la Mairie par écrit.

La Mairie s'engagera à exclure tout enfant dont le comportement sera jugé irrespectueux.

**Horaires**

Garderie du matin	:	07h30 à 08h50
Garderie du soir	:	16h30 à 18h30
Etude du soir	:	16h30 à 18h00
Garderie après étude	:	18h00 à 18h30

**Vous devez impérativement respecter les horaires de sortie.**

**Garderie occasionnelle**

Les parents devront avertir la veille le personnel de garderie de la présence de leur enfant pour le lendemain.

**Sortie des enfants de la garderie ou de l'étude**

Seuls les parents ayant l'autorité parentale ou les personnes majeures désignées en début d'année sur la fiche d'inscription pourront venir les chercher, sur présentation d'une pièce d'identité.

En cas de sortie exceptionnelle d'un enfant par une autre personne, les parents devront avertir le personnel d'encadrement la veille par une autorisation écrite avec le nom de la personne chargée de venir chercher l'enfant. Sans cette autorisation, l'enfant restera à la garderie.

**Pour les enfants de l'étude : Un enfant de moins de 8 ans ne peut pas rentrer seul chez lui.**

Pour les enfants de 8 ans et plus, une autorisation écrite des parents est obligatoire et sera remise au personnel d'encadrement en début d'année ou la veille pour les cas exceptionnels.

Afin de ne pas perturber le déroulement de l'étude, nous vous demandons de respecter les horaires et de récupérer votre enfant à 18h00, sauf exception.

**Goûter**

Pour la garderie du soir (forfait ou occasionnel), le goûter sera fourni par la commune et inclus dans le prix. Pour l'étude, les parents devront fournir le goûter.

**Cantine**

L'inscription se fait à l'année ou occasionnellement. Les commandes de repas sont passées chaque vendredi à 9h00 et figées pour la semaine suivante. **Toute demande de modification devra être effectuée par écrit au plus tard le jeudi soir pour la semaine suivante.**

En cas d'absence pour cause de maladie, fournir un certificat médical à la mairie qui prendra en charge le repas du 1<sup>er</sup> jour d'absence. Pensez à annuler les autres repas si l'absence de votre enfant se prolonge.

## Centre de loisirs

Le centre de loisirs de Saint-Rémy l'Honoré accueille les enfants des Mesnuls le mercredi et pendant les vacances scolaires, en journée ou en demi-journée. Les inscriptions se font à la mairie de Saint-Rémy l'Honoré (17, rue du Professeur Mariller - 78690 Saint-Rémy-l'Honoré). Les tarifs sont les suivants :

### **En période scolaire**

La journée : 25,00 € pour 1 enfant et 22,50 € à partir de 2 enfants  
Demi-journée avec repas : 16,00 €  
Demi-journée sans repas : 12,00 €

### **Pendant les vacances scolaires**

La journée : 28,00 €  
Demi-journée avec repas : 17,00 €  
Demi-journée sans repas : 12,00 €

## Paiement

Une facture regroupant la cantine, la garderie et l'étude surveillée sera distribuée dans les cahiers des élèves en début de chaque mois.

Le paiement sera effectué, en Mairie, par chèque à l'ordre du Trésor Public ou par prélèvement automatique.

Pour les forfaits, les tarifs ont été calculés sur la base de 36 semaines d'école et répartis sur 10 mois de septembre à juin inclus. Les mensualités sont donc égales et vous engagent pour l'année, sauf cas exceptionnel.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter la date limite de paiement qui sera indiquée sur la facture. En cas de difficultés, vous pourrez prendre contact avec l'adjoint(e) chargé(e) des affaires scolaires et périscolaires.

Pour le règlement du centre de loisirs, vous recevrez à domicile un titre du Centre des Finances Publiques de Montfort l'Amaury.

## Tarifs : (Ces tarifs sont susceptibles d'être révisés en cours d'année)

### **Cantine**

<b>Prix du repas</b>
3,50 €

### **Garderie (pour les élèves de maternelle uniquement)**

Fréquentation	Garderie matin	Garderie soir (goûter inclus)	Matin et soir
Occasionnelle	6,5 €	9 €	15 €
Forfait mensuel	27 €	42 €	69 €

### **Garderie après étude**

Occasionnelle	Forfait mensuel 1 enfant	Forfait mensuel 2 enfants
2 €	15 €	10 €

### **Etude dirigée**

Fréquentation	Paiement mensuel / enfant	
	1 enfant	2 enfants et plus
1 fois / semaine	26 €	25 €
2 fois / semaine	38 €	35 €
3 fois / semaine	45 €	38 €
4 fois / semaine	55 €	44 €
Occasionnelle	7€	

**ANNÉE 2020-2021**

**INFORMATIONS ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR  
DES SERVICES PÉRISCOLAIRES**

Je soussigné(e) .....

Responsable(s) légal(aux) de l'enfant .....

Responsable(s) légal(aux) de l'enfant .....

Responsable(s) légal(aux) de l'enfant .....

Atteste avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement des services  
périscolaires accueillant mon enfant.

Les Mesnuls, le .....

Signature des parents :

**Ce coupon est à remettre au secrétariat de la Mairie des Mesnuls.**